

Emmanuelle Kaelin-Murith / Jacques Vial, député(e)s		M1046.08
Création d'un fonds d'équipement sportif		DICS
		Cosignataires: 21
Reçu SGC: 13.02.08	Transmis CHA: 20.02.08*	Parution BGC: fév. 2008

Dépôt

Nous demandons de créer un fonds d'équipement sportif (ci-après le fonds) destiné à financer l'aménagement d'infrastructures jugées d'importance cantonale ou régionale, en se fondant sur le modèle du fonds d'équipement touristique.

Développement

Sur la base de l'article 80 de la Constitution et en tenant compte des besoins démontrés par les pétitionnaires (12'349 signatures) pour la construction d'une piscine olympique couverte, nous demandons la création d'un fonds d'équipement sportif financé par l'Etat.

Les grandes réalisations sportives d'importance régionale ou cantonale nécessitant des moyens financiers importants ne peuvent être réalisées qu'avec la participation des partenaires publics et privés où l'Etat doit jouer un rôle prépondérant.

L'aide provenant de ce fonds permettra aux initiateurs de projets, privés ou publics, de bénéficier de l'assurance d'une participation de l'Etat à leur financement.

Ce fonds constituera une base solide, crédible et équitable pour fixer un cadre légal à la participation de l'Etat, contribuant ainsi à un développement attendu des infrastructures sportives de notre canton et à débloquer l'immobilisme actuel.

* * *

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).